

**Finances**

**REF : DAF2015047**

**Signataire : AC/AG**

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Budget supplémentaire 2015 du budget principal**

**EXPOSE :**

Sans avoir de caractère obligatoire, le budget supplémentaire s'impose cependant comme une nécessité car il remplit une double fonction : c'est à la fois un budget de reports et d'ajustement.

‣ **Un budget de report**

Voté après le compte Administratif de l'exercice précédent, il en reprend les résultats : résultats de clôture et restes à réaliser. C'est ce qui le distingue des décisions modificatives « ordinaires ».

‣ **Un budget d'ajustement**

Le budget primitif est un acte prévisionnel ; le budget supplémentaire permet d'en rectifier les imprécisions : ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice, prise en compte des recettes inconnues au stade du primitif, introduction de dépenses nouvelles en fonction des ressources disponibles.

Au regard de la situation financière de la ville d'Aubervilliers, le budget supplémentaire 2015 s'est construit nécessairement en cohérence avec les objectifs d'amélioration des marges de manœuvre de la ville et de redressement de ses comptes. Dans cette perspective, le volume des dépenses nouvelles inscrites au budget supplémentaire a été fortement limité. Seules les opérations d'ajustement et les mesures participant à l'amélioration de l'autofinancement ont été intégrées.

Cette note présente les grandes lignes du budget supplémentaire.

## Equilibre du budget supplémentaire 2015

En termes d'équilibre, le budget supplémentaire 2015 a permis de **poursuivre les efforts de bonne gestion** inscrit au budget primitif 2015. En effet, au global, **les nouvelles dépenses courantes de fonctionnement** inscrites au budget supplémentaire 2015 **sont financées par de nouvelles recettes courantes également**. L'objectif poursuivi est alors de permettre d'améliorer la situation financière de la ville à moyen terme tout en **s'assurant d'un financement pérenne et structurel du service public local**.

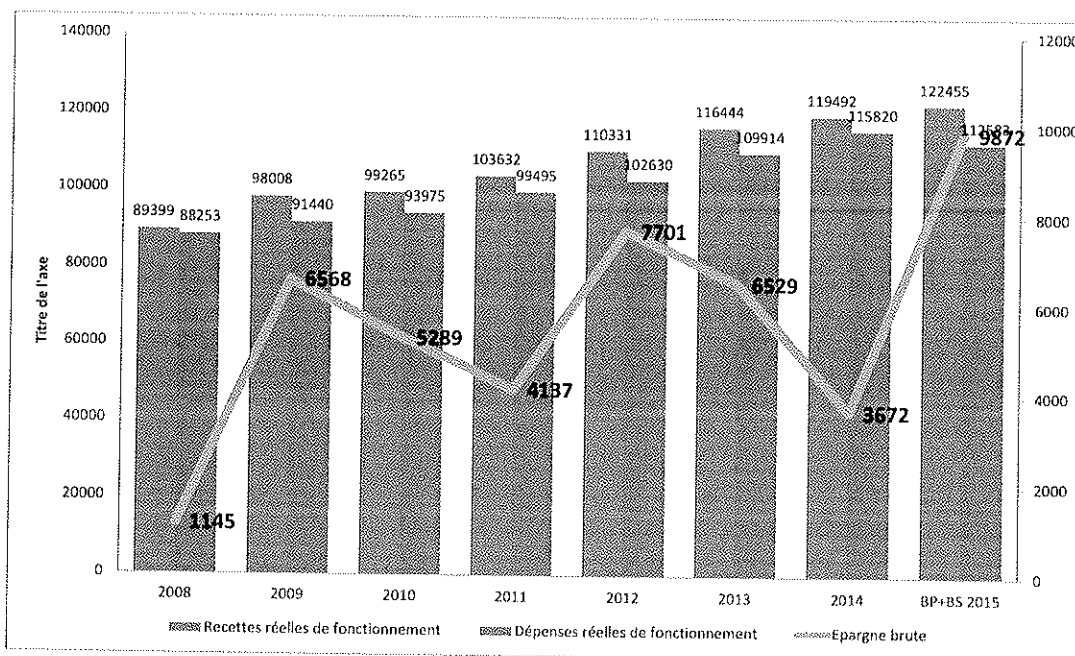
Les ressources et économies exceptionnelles, qui ont pu être dégagées notamment dans le cadre de l'opération de refinancement de la dette structurée, permettent ainsi, de financer une opération de désendettement. **L'équilibre du budget supplémentaire 2015 est donc sain** et participe à l'amélioration de l'autofinancement de la ville.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent globalement de +2.2 M€, malgré les baisses des impôts et taxes pour -217 k€ et des autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour -15 k€. Ainsi, ces baisses sont compensées par les dotations et les participations pour +518 k€, les produits des services pour +24 k€, les produits financiers pour 665 k€ et les produits exceptionnels (chapitre 77) pour +1.2M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -1.2 M€ essentiellement en raison de la chute des charges financières de 2.5 M€. Cette diminution de charges est atténuée car des inscriptions nouvelles de dépenses qui se répartissent entre charges de personnel pour 753 k€, charges à caractère général pour 102 k€, charges de gestion courante (chapitre 65) pour 338 k€ et les charges exceptionnelles pour 90 k€.

L'augmentation des recettes et la diminution des dépenses permettent d'améliorer l'autofinancement prévu au budget primitif de l'ordre de 3.4 M€ et ainsi le financement de la section d'investissement. En consolidé, **l'autofinancement de la ville** (hors dotation aux amortissements de 6M€ environ) **s'élève donc à 3.7 M€, en forte progression par rapport au budget primitif 2015**.

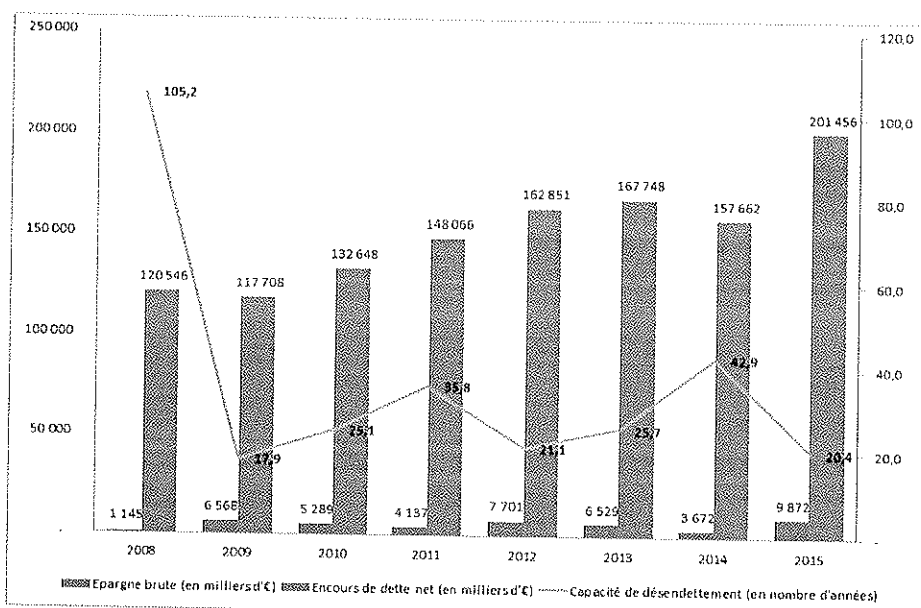
L'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement) permet de financer l'investissement autrement que par l'emprunt. Il est ainsi communément admis qu'une commune se trouve dans une situation budgétaire périlleuse si son taux épargne brute est inférieure à 7%. En **2014, l'épargne brute était de 3.6 M€, soit 3 % des recettes réelles de fonctionnement**. Pour l'année **2015, l'épargne brute s'approcherait de cet objectif car elle pourrait être de 9.8 M€, soit 7% des recettes réelles de fonctionnement**.



En section d'investissement avec les restes à réaliser, les dépenses réelles du BS 2015 s'élèvent à 33.2 M€ et les recettes réelles à 44.3 M€ (y compris avec les restes à réaliser de 2014). Ces montants élevés s'expliquent principalement par l'opération de refinancement des emprunts toxiques. Hors cette opération financière, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4.2 M€ (reste à réaliser compris) s'y ajoute la reprise du résultat d'investissement 2014 déficitaire de 878 k€. De même, les recettes réelles d'investissement sont de l'ordre de 1.9 € (reste à réaliser compris) auxquelles s'ajoute l'affectation du résultat 2014 d'un montant de 1.8 M€.

Concernant l'endettement, le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute est appelé « délai de désendettement » ou « capacité de désendettement », puisqu'il correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Il s'agit de l'indicateur de référence pour apprécier la santé financière d'une ville. Si le délai de désendettement est supérieur à 15 ans, la situation de la collectivité est considérée comme dangereuse.

Avec la forte amélioration prévisionnelle de l'épargne brute en 2015 et malgré le recours à de nouveaux emprunts, le délai de désendettement de la ville s'améliorerait en 2015, passant de 43 ans à 20 ans.



Néanmoins, cette amélioration est essentiellement due à la sortie des emprunts toxiques. Dans ces conditions, elle ne se pérennisera pas sur les années à venir, sans la poursuite des efforts de gestion en fonctionnement notamment.

## Présentation des principales évolutions au budget supplémentaire 2015

(Le tableau présenté en annexe donne une vue détaillée des inscriptions budgétaires)

### I. Section de fonctionnement

#### 1. Ajustement des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement (+721 k€)

Depuis le vote du budget primitif 2015, certaines recettes fiscales et dotations ont été notifiées ou doivent être ajustées. Les principales sont les suivantes :

	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP 15	Montant notifié/prévision	inscription au BS 2015
Chapitre 73	73111	Taxes foncières et d'habitation	45 392 019 €	45 647 376 €	255 357 €
	7324	Fonds de solidarité IDF	6 830 000 €	6 542 017 €	-287 983 €
	7325	Fonds de péréquation (FPIC)	1 240 434 €	1 300 782 €	60 348 €
	7337	Droits de stationnement	550 000 €	284 000 €	-265 000 €
Chapitre 74	7411	DGF - Dotation forfaitaire	12 075 000 €	11 998 934 €	-76 066 €
	74123	Dotation de solidarité urbaine	10 000 000 €	10 669 658 €	669 658 €
	748372	Dotation de développement urbain	1 000 000 €	700 000 €	-300 000 €
Chapitre 76	7681	Fonds de soutien - Sortie des empr	0 €	665 000 €	665 000 €

Au global, sur ce périmètre, ce sont près de 721 k€ de recettes de fonctionnement nouvelles qui sont à inscrire par rapport au budget primitif.

En effet, l'effet des augmentations suivantes sont à intégrer :

- Dotation de solidarité urbaine (art 74123) : +669 k€ au vu du montant notifié,
- Fonds de soutien pour le refinancement des emprunts toxiques (art 7681) : +665 k€,
- Taxes foncières et d'habitation (art 73111) : +255 k€ au vu du rôle supplémentaire,
- Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) (art 7325) : +60 k€ au vu du montant notifié.

Cependant, ces augmentations sont atténuées par les baisses suivantes :

- Dotation de développement urbain (art 748372) : - 300 k€ au vu du montant notifié,
- Droits de stationnement (art 7337) : -265 k€ au vu du montant des encaissements actuels,
- Dotation globale forfaitaire (art 7411) : -76 k€ au vu du montant notifié.

## 2. Inscription de projets financés par de nouvelles recettes (+258 k€)

Des recettes de fonctionnement supplémentaires pour un montant total de 258 k€ permettent de financer des nouvelles dépenses. Voici quelques exemples ci-après :

N° service	Libellé service gestionnaire	Commentaires	Montant recettes de fonctionnement	Montant dépenses de fonctionnement	économies
002	relations internationales	Projet pour l'accueil de l'orchestre palestinien	36 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €
107	service commerce et artisanat	Marché Montfort	49 620,00 €	28 370,00 €	21 250,00 €
301B	Maison pour tous Berly Albrecht	hausse des subventions reçues CAF et Politique de la Ville	5 979,00 €	-1 352,00 €	7 331,00 €
301C	Maison pour tous Roser	hausse des subventions reçues CAF et Politique de la Ville	10 853,00 €	7 000,00 €	3 853,00 €
304	politique de la ville	Augmentation de la subvention du contrat de ville	60 000,00 €	52 000,00 €	8 000,00 €
502	direction de la santé publique	subventions "Bus santé" (15 000 €), "Jump ta forme" (6 000 €) et lutte contre les addictions (6 000 €).	22 000,00 €	8 500,00 €	13 500,00 €
903	direction de la petite enfance	Subvention de 2 500€ l'accueil des enfants en situation de handicap	2 500,00 €	-5 283,00 €	7 783,00 €

## 3. Economies sur les budgets des services en section de fonctionnement (- 327 k€)

Les économies supplémentaires réalisées par les services s'élèvent à 327 k€ dont voici quelques exemples ci-dessous :

N° service	Libellé service gestionnaire	Commentaires	Montant
102A	DBMT-entretien du patrimoine	Procédure de résiliation de marché suite à une défaillance et économies sur la maintenance	-69 000,00 €
102D	DBMT-gestion du patrimoine	Diverses économies sur charges à caractère général	-38 000,00 €
203	service des affaires foncières et juridiques	Economies sur les loyers et contentieux	-22 103,00 €
301A	démocratie locale et développement social des quartiers	Retard dans la réalisation du GUP centre-ville	-19 000,00 €
505	Direction de l'action sanitaire et sociale habitat logement	Suppression campagne de dératization et baisse subvention à l'accompagnement social car immeuble non livré (- 37 694 €)	-45 659,00 €
602	Gestion administrative du personnel (hors chapitre 012)	réduction sur les cotisations et indemnités aux élus	-49 331,00 €

Ainsi, les recettes de fonctionnement supplémentaires et les économies réalisées par les services permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

## 4. Réévaluation des crédits de personnel (+ 753 k€)

Malgré les mesures d'économies, il apparaît, fin août que les besoins en charges de personnel sont supérieurs de 340 k€ par rapport au BP 2015. Ainsi, les projections montrent qu'il est nécessaire de réévaluer les dépenses de personnel de 513 k€ pour la fin d'année.

Sont venus s'ajouter plusieurs facteurs d'augmentation :

- un dépassement pour environ +170 k€ sur l'assurance du personnel ;
- des dépenses de saisonniers plus importantes que prévues pour +70 k€.

Le budget total 2015 des charges de personnel passe, ainsi, de 72.7 M€ à 73.4 M€. Malgré cette augmentation de 753 k€, il reste en diminution par rapport au budget total de 2014 qui était de 74.3 M€.

Comptablement, l'augmentation de 753 k€ des crédits de personnel se répartit de la manière suivante :

Article	Libellé	BS 2015
6331	Versements de transport	10 409
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	780
6336	Cotis. au centre nat. de gest. fonc. pub	12 096
64111	Rémunération principale pers. tituli.	623 219
64112	Nbi, supp fam., indem. résid. pers tit.	23 278
64118	Autres indemnités pers. titulaire	48 789
64131	Rémunération principale pers. non tit.	-350 295
64162	Emplois d'avenir	-165 962
6417	Rémunération des apprentis	-11 029
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	93 377
6453	Cotisations aux caisses de retraite	303 061
6455	Cotisations pour assurance du personnel	187 279
6456	Vers. au f.n.c. du supplément familial	22 539
6457	Cotisations sociales liées à l'apprent.	-688
6458	Cotisations aux autres organis. sociaux	-12 579
6472	Prestations familiales directes	3 055
64731	Allocation chômage versée directement	-33 929
Total chapitre 042 "charges de personnel et frais assimilés"		753 400

#### 5. Attribution de subventions complémentaires (+73.5k€)

Les crédits des subventions aux associations augmentent de 73.5 k€ en raison des nouvelles attributions suivantes :

- ALJ 93 : +23.5 k€ - la subvention versée 2014 passe de 100 k€ à 23.5 k€,
- OMJA : +25k€ - dernier acompte de l'année
- Régie de quartier de la Maladrerie : +10 k€ - secours suite à leur incendie
- Association des seniors : +15 k€ - dernier acompte de l'année.

#### 6. Prise en charge des déficits des budgets annexes 2014

Les budgets annexes de l'Embarcadère et du Centre municipal de santé ont clôturé en 2014 en déficit.

Le budget de l'Embarcadère clôturait en 2014 avec un besoin de financement de 168 k€. Le changement d'activité de l'Embarcadère en 2015 permet de réaliser des économies importantes et ainsi, de financer partiellement le déficit de 2014. Le budget principal apporte le complément sous forme d'une subvention pour un montant de 18 992.96 € (article 6521).

Concernant le budget du CMS, le besoin de financement de 2014 est de 111 k€. Le budget supplémentaire du CMS 2015 prend à sa charge partiellement le déficit de 2014. Le montant de la subvention complémentaire du budget principal est de l'ordre de 62 468.05 € en fonctionnement (article 6521) et de 8 230 € en investissement (article 204163), soit un total de 70 698.05 €.

## 7. Admission en non-valeur des dettes de l'association MétaFort

La ville d'Aubervilliers a octroyé à MétaFort deux avances remboursables en 1997 et en 2002 d'un montant total de 330 489.80 €.

En 2003, l'association MétaFort a été placée en liquidation judiciaire et n'était pas en mesure de rembourser les avances accordées par la ville en raison de ses nombreuses dettes.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement des avances, la commune a constitué entre 2007 et 2009 des provisions budgétaires pour dépréciation de comptes de tiers pour un montant de 330 490.52 €.

A ce jour, la liquidation de l'association est close et les titres de recettes de la ville ne sont pas recouverts et doivent être admis en non-valeur. Les crédits au BP étant insuffisants (article 6541), il convient de les augmenter de 300 k€. Cette dépense est compensée par la reprise de la provision de 2007 et 2009 pour un montant de 330 490.52 €.

## 8. Economies sur les charges financières (-2.5 M€)

Avec le refinancement des emprunts toxiques, des économies de 2.5 M€ sont réalisées sur les charges financières sous l'effet des deux facteurs suivants :

- La renégociation à la baisse des remboursements des intérêts des emprunts toxiques,
- Le non-recours aux lignes de trésorerie en fin d'année 2015 compte tenu d'un nouvel emprunt de 35 M€ (opération de refinancement).

Comptablement, cette diminution des charges financières se répartit de la manière suivante :

Article	Libellé	BP 2015	BS 2015
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 145 426 €	- 2 072 440 €
66112	Intérêts - rattachement des icne	27 262 €	- 212 407 €
661138	Rbt intérêts emprunts transférés à tiers	- €	
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts	125 000 €	
6618	Intérêts des autres dettes	597 861 €	- 110 000 €
668	Autres charges financières	- €	
6681	Indemnité remboursement emprunt à risque	95 000 €	- 95 000 €
6688	Autres charges financières	40 000 €	- 30 970 €
	<b>Charges financières</b>	<b>7 030 549 €</b>	<b>- 2 520 817 €</b>

## II. Section d'investissement

Au total, les propositions des services, sur leurs dépenses et recettes courantes en investissement, permettent de financer la reprise des résultats déficitaires du CA 2014. En effet, au global, les propositions des services aboutissent aux équilibres suivants :

- Recettes courantes d'investissement : - 759 k€
  - Dépenses courantes d'investissement : - 930 k€
- ⇒ **solde positif de + 171 k€**

**Les économies proposées en investissement sont essentiellement liées à des reports ou retards d'opérations, sans dégradation du niveau de service et d'entretien des bâtiments communaux.**

Par exemple, le budget consacré aux travaux d'entretien des bâtiments, sur lequel il est proposé de réduire les crédits de 517 600€, reste en réalité en forte augmentation par rapport à l'an dernier (1.8M€ de réalisé en 2014 contre un budget 2015 de 2.8 M€). Les marges dégagées sont liées à des optimisations de moyens ou à des décalages d'opérations.

**Au total, le montant des dépenses d'équipement s'élèverait après le BS 2015 à 32.4M€, soit en sensible progression par rapport au BP 2015 (28.4 M€) et au CA 2014 (15.8 M€).**

Détail des principales économies et dépenses d'investissement supplémentaires :

N° service	Libellé service gestionnaire	Opérations - Commentaires	Montant
<b>PRINCIPALES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>			
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 124 : CHEMINÉE DE LA DOCUMENTATION FRANCAISE	120 000,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 129 : CAF OMJA - ESPACE LEO LAGRANGE	116 500,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 051 : TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - ENGAGEMENT COUR HUGO	300 000,00
203	service des affaires foncières et juridiques	Réserves foncières - acquisition amiable : Acquisition de la parcelle D 79 - 29 rue Saint Denis (terrain mosquée)	507 000,00
701	direction des finances	PROTOCOLE D'ACCORD AVEC PLAINE COMMUNE SUR LIBERATION DES LOCAUX DU "36 RUE CHARRON (DÉLIB DU 02/04/15	125 000,00
<b>PRINCIPALES ECONOMIES REALISEES</b>			
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 050 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS	-517 600,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 122 : GROUPE SCOLAIRE CHEMIN VERT	-500 000,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 133 : GROUPE SCOLAIRE 2018 - REPORT OPERATION GROUPE DES MARCHES DU FORT	-500 000,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 134 : CREATION CLASSES - CLASSES VALLES VARLIN ET ZAC LANDY (OPTIMISATION DES PROJETS)	-480 000,00
102D	DBMT-gestion du patrimoine	OPERATION 135 - POLE SANTE PUBLIQUE (REPORT AU BP 2016)	-450 000,00
202	UT Habitat	OPERATION 114 PNRQAD - REDUCTION DES DEFICITS PREVISIONNELS POUR PNRQAD CENTRE MOUTIER ET MARCREUX	-325 759,00

A cela vient s'ajouter les deux opérations suivantes :

- **Remboursement anticipé d'un emprunt de 2.6 M€**

Les économies sur les charges financières de 2.5 M€, énoncées ci-dessus, permettent de réaliser un remboursement anticipé d'un emprunt de 2.6 M€, évitant un pic des remboursements au budget 2016, qui aurait été difficile de financer au regard de la faible épargne dégagée par la section de fonctionnement.



- Opération de refinancement des emprunts toxiques

Le dispositif de refinancement des emprunts toxiques conduit la ville à contracter un emprunt de refinancement de 26 M€ permettant de rembourser le capital des emprunts toxiques par anticipation et un nouvel emprunt de 35 M€ qui permet de financer les dépenses d'investissement de 2015 et 2016.

En raison de cette opération de refinancement, le montant de l'emprunt est plus important que nécessaire pour 2015. **La section d'investissement du budget supplémentaire est donc votée exceptionnellement en excédent.**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine**, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nouredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et **\*Conseillers Municipaux délégués**,

**POUVOIRS :**

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

**Absents :** Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

**Secrétaire de séance :** Mme LE MOINE Sandrine

Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015047

Signataire : AC/AG

**OBJET : Budget supplémentaire 2015 du budget principal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2015,

Vu le compte administratif 2014,

Vu la délibération portant affectation du résultat 2014,

Vu le projet de budget supplémentaire 2015,

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENZI s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget supplémentaire de l'année 2015 équilibré en fonctionnement en recettes et en dépenses et excédentaire en investissement de 14 136 216.09 € comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	28 122 827.52 €
Recettes :	28 122 827.52 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	46 769 269.81 €
Recettes :	60 905 485.90 €

Soit un excédent de la section d'investissement de 14 136 216.09 €

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET